

LE NORD.

EMPLOYONS-NOUS DU SOL.

La COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DU NORD

ST-JEROME, 3 DECEMBRE 1891

J. J. GRIGNON Rédacteur

TREFFLÉ COTÉ & CIE. Magasin de Fer [HARDWARE STORE] FONDE EN 1872 COIN DES RUES ST-GEORGE ET STE-ANNE, SAINT-JEROME.

Grande Vente a Sacrifice! POUR SIX SEMAINES SEULEMENT CHEZ P. LALLIER Magasin Rouge et Bleu, Rue Ste-Julie, en face du Presbytère, Saint-Jérôme. Un fonds de banqueroute de \$10,000 acheté à Montréal et ajouté à mon stock sera vaudu à 40 o/o meilleur marché que partout ailleurs.

AVIS PUBLIC. M. BRUNO BEAU IEU croit qu'il est de son devoir de remercier le public pour l'encouragement qu'on a bien voulu lui donner, et en même temps il annonce à ses nombreuses pratiques qu'il vient d'agrandir son magasin pour y placer ses nouvelles Marchandises d'Épiceries, y compris la Farine, le Gru, le Son Etc., Etc., échangeant tous les produits de la terre pour sa marchandise.

Rue de la Gare | ST-JEROME S. G. LAVIOLETTE, MARCHAND DE

Ferronneries, Peintures, Vernis Faïence, Poterie, Verrerie, Etc. Courroies pour moulins de toutes sortes, scies rondes, coffres forts, aussi poêles, charbon, etc.

A l'enseigne du Godendard RUE SAINT-GEORGES, près du Marché S. G. LAVIOLETTE. ST-JEROME.

Nos Compagnies d'Assurance. Voici les noms des principales Compagnies d'Assurance qui prennent des risques dans notre ville et dans ses environs: CANADA LIFE, QUEEN, ROYAL, COMMERCIAL UNION, IMPERIAL, PHOENIX. Dr C. L. de MARTIGNY Agent pour St. Jérôme et le district de Terrebonne.

BUREAU DES ASSURANCES SUR LA VIE ET CONTRE LE FEU La Royale Canadienne, La North British & Mercantile Ins. Co. La New-York Life Ins. Co. La Canadienne. J. E. PARENT, Agent, RUE ST-GEORGES, près du Marché, St-Jérôme.

No 28 FEUILLETON

LE CRIME DE MONTPELLIER

DEUXIÈME PARTIE X

- Tu viens me chercher? - Donnez-moi votre main, et venez! Paul ne fit pas d'objection; il se laissa prendre la main et marcha à travers l'ombre et, pour ainsi dire, tâtons. Le trajet ne fut pas long. En quelques enjambées, ils eurent gravi l'escalier; un épais tapis recouvrait les marches et assourdisait le bruit de leurs pas; ils arrivèrent au premier étage en quelques secondes, traversèrent un boudoir, et pendant que Jobic pénétrait dans la chambre Paul se tenait debout sur le seuil.

- Rester-là, lui avait dit la petite sauvage. Et il obéissait. Seulement, de la place qu'il occupait, il pouvait voir la chambre de Berthe, et il fut douloureusement frappé du spectacle. Une veilleuse placée sur la cheminée jetait de doux rayons à travers le globe d'opale qui la voilait, et au fond on apercevait le lit blanc sur lequel la pauvre enfant était couchée. Vue à cette distance, on eût dit d'une morte!

Paul eut froid au cœur; un flot de larmes monta à ses yeux. Cependant Jobic s'était penchée sur le lit. Berthe ne bougeait plus; elle respirait plus doucement. Jobic fit signe à Paul d'avancer, mais sans se montrer encore. La crise était passée. Mais les membres conservaient encore certains tressaillements qui annonçaient que tout n'était pas fini. Paul retenait son souffle, comprimant sa poitrine, comme s'il eût peur que l'on en entendit les battements. Tout à coup Jobic se retourna et mit un doigt impérieux sur ses lèvres. Et, presque aussitôt, un cri strident s'éleva de l'alcôve, où Berthe se dressait sur son séant.

- Jobic, dit-elle d'une voix ardente, es-tu là? - Oui, mademoiselle, répondit Jobic. - Je t'ai appelée tout à l'heure et tu ne m'as pas répondu. Où étais-tu? - Vous savez bien, j'étais allée... - Où cela? - Dans la serre où il attendait. - Je ne veux pas le voir, te dis-je?

- Cependant. Rappelez-vous. Tout à l'heure vous l'appeliez. - Tu mens. Ce n'est pas vrai. Tu es d'accord avec lui pour me trahir, et c'est de vous deux que viendra la honte. Jobic voulut protester, Berthe ne lui en laissa pas le temps. - La honte, oui! poursuivit-elle. Ah! il se sera bien vengé. Mon Dieu! j'étais si heureuse avant de le connaître? Pourquoi est-il venu? pourquoi?

Un éclair traversa son regard, et sa lèvre se tordit. - Et maintenant, reprit-elle aussitôt, maintenant, il faut que je le haïsse, il le faut, je le veux, et je ne le puis pas! Mon Dieu! je ne le puis pas! Elle roula sa tête dans ses mains, elle était comme folle; ses doigts crispés déchiraient la fine baptiste qui couvrait ses épaules, et elle pleurait et sanglotait, comme si tout son cœur se fût brisé. A un moment, elle se tut brusquement, essuya les larmes dont son visage était inondé et fit un mouvement pour sortir de son lit.

- Que faites-vous? dit Jobic en la retenant. - Va-t'en! laisse-moi! je veux sortir! - Mais c'est impossible, c'est insensé! Ce serait la mort. - Et si je veux mourir! - Je vous en conjure! - Ah! c'est assez de tyrannie, aussi. A moi! à l'aide!

Elle ne se connaissait plus; Jobic avait toutes les peines du monde à la contenir, et ne savait plus que faire; Berthe n'écouait plus rien. - A moi! répéta-t-elle, Paul! Paul! où est-il donc qu'il ne vient pas à mon secours? Elle n'acheva pas, et la parole resta suspendue à ses lèvres. Paul n'avait pu se maîtriser; il était accouru sur son dernier appel, et elle venait de l'apercevoir devant elle.

- Paul! murmura-t-elle en retombant sur le lit. - Berthe! Berthe! revenez à vous! dit le jeune homme en lui prenant les mains. - Qui vous a amené ici? J'étais désespéré; je voulais vous voir; je n'ai pu résister au désir de venir, ne m'en veuillez pas; si vous l'ordonnez, je partirai.

Berthe remua doucement la tête. - Moi, répondit-elle, je ne veux pas que vous partiez. - Ah! vous êtes bonne. - J'ai à vous parler. - Dites, dites. - Et je suis heureuse, bien heureuse de vous voir.

Berthe, depuis quelques secondes, n'était plus la même; sa voix avait maintenant des intonations caressantes et douces, et son regard, chargé de vagues effluves, s'attachait à Paul avec une ardente fixité. Evidemment, elle se trouvait sous l'influence de quelque bizarre hallucination, et elle parlait et agissait comme en un rêve. Elle indiqua à Paul un siège près de son chevet.

- Là, asseyez-vous là, dit-elle de la même voix pénétrante, et écoutez-moi. Vous voulez bien? - Ah! parlez! parlez! - D'ailleurs, c'est la dernière fois que nous nous voyons. - Pourquoi donc? - Je vais mourir. - Ne dites pas cela. - Il faut s'y résigner. - Si vous mourez, Berthe, moi, je me tue!

- Ne prononcez pas de telles paroles! Je veux que vous me promettiez de vivre, au contraire. Nous avions fait un beau rêve tous les deux; nous nous aimions tant! Mais c'était là, paraît-il, un rêve irréalisable! J'ai été bien cruelle pour vous, mon pauvre ami; je suis altière, je ne vous aurais pas rendu heureux comme vous le mériteriez. Une autre femme vous donnera le bonheur que vous attendiez de moi, et je prirai Dieu pour que rien ne vienne le troubler jamais... - Non! non! protesta Paul; je n'ai eu qu'un amour dans ma vie, le vôtre, et je ne veux pas en avoir d'autre! Et puis, écoutez, Berthe, moi, je suis sûr que vous ne mourrez pas.

- Quelle folie! - C'est Dieu même qui nous a conduits l'un vers l'autre, et il ne séparera pas deux pauvres cœurs qu'il a manifestement voulu unir. - Vous n'y songez pas! - Est-ce que tout ce qui s'est

passé depuis quelques mois a altéré l'amour profond et fort que je vous ai voué? est-ce que, vous-même, vous ne m'aimez pas comme au premier jour? Vous le niez en vain. Tenez! quand je serre ainsi vos deux mains dans les miennes, quand mon regard rencontre le vôtre, tout me dit que nous sommes indissolublement liés, et nous nous retrouvons fatalement toujours dans la vie comme dans la mort! Vous m'avez aimé, disiez-vous; eh bien! vous m'aimez encore! Je le vois, je le sens, Berthe; car si cela n'était pas, je n'aurais pas survécu à notre séparation!

Berthe écoutait, l'œil ardent, la poitrine soulevée, mordant ses lèvres, plongeant dans une sorte d'ivresse pleine d'oubli son regard dans celui de Paul. - Dites, poursuivit ce dernier, osez dire que vous ne m'aimez plus; que vous vous êtes reprise; que vous n'êtes plus à moi! O Berthe, ma Berthe bien-aimée, oubliez tout! ne songez qu'à vous, qu'à nous, et redevenez pour une seconde la matresse adorée, l'épouse chérie que j'avais rêvé de posséder.

- O Paul, laissez-moi! murmura Berthe avec un frisson où il y avait l'épouvante d'une sensation incon nue, retirez-vous je vous en prie! - Qu'avez-vous donc? - Je ne sais! Voilà que je ne vous vois plus. - Mais vous m'aimez? - Taisez-vous! - A mon tour, je vous en conjure.

- Par grâce, Paul, comprenez bien. Je suis sans force, sans volonté. Jamais je n'ai rien éprouvé de pareil. Soyez généreux. - Mais vous m'aimez! insista Paul qui, lui-même, se sentait envahir par un désordre sans nom. Ne me désespérez pas! Un mot, un seul mot, qui nous rende la vie à tous les deux! qui nous fasse nous retrouver dans le sentiment supérieur d'un immuable amour! Ne le voulez-vous donc pas?

Berthe était à bout de forces. Sa volonté s'en allait dans une défaillance suprême où tous deux s'amollissaient; elle proféra un soupir doux comme une plainte, ferma les yeux et laissa tomber sa tête sur la poitrine de Paul. Ce dernier la recueillit sur ses lèvres en jetant un cri enivré. Puis revenant tout à coup à la réalité de la situation, effrayé du vertige qui s'emparait de lui, il se redressa brusquement et recula de quelques pas.

- Paul! balbutia Berthe à demi évanouie. - Je pars, mais je vous reverrai? - Peut-être. - Eh bien, à demain; et Dieu veuille sur vous qui êtes mon bonheur et ma vie!

XI Le 15 octobre est une date célèbre dans les annales de Morlaix. C'est l'époque de la foire haute, une fête bien connue, à laquelle on accourt de tous les coins des cinq départements de la Bretagne. Pendant trois jours, c'est une animation, une animation, une cohue indescriptible, la ville est envahie par les contingents des clans bretons les plus réfractaires à la civilisation, qui apportent pendant quelques heures, dans la jolie sous-préfecture si moderne, les bizarres éléments d'un état social disparu depuis plus d'un siècle; la mêlée des costumes est des plus pittoresques. Dès le 6 octobre, le mouvement commence. Ce sont d'abord les marchands forains qui viennent possession de

la grande place. Ce sont ensuite les saltimbanques, bateleurs et autres, monteurs de phénomènes bizarres qui échappent à toute classification, et dont la clientèle se recrute surtout parmi les paysans naïfs, les militaires et les bonnes d'enfant.

O était au 12 octobre. Les étrangers commençaient à affluer; les hôtels regorgeaient de voyageurs qui, le soir, se répandaient dans tous les cafés de la ville. Inutile de dire que le café de Bretagne était le plus fréquenté; on savait que c'était là que l'on trouvait les principaux jeunes gens de la localité, et surtout que, le jour de la foire haute venue, on y jouait avec frénésie. Car il faut bien que nous ajoutions ce détail essentiel, c'est que, pendant trois jours, du 14 au 16 du mois d'octobre, grâce à la tolérance de la police, les cafés devenaient autant de petits Monte-Carlo! Or, au café de Bretagne on jouait très gros jeu; nul ne l'ignorait et cela suffisait pour attirer là tous les gens en quête d'aventures et de hasard.

Donc on était au 12. Tous les habitués du café se trouvaient à leur poste, Durocher, Gervois, Pontis, Fontenette, le capitaine, et la conversation ne tarissait pas sur le programme des attractions offerts à la curiosité publique; depuis pas mal de temps déjà de Paul Didier ni de Mlle Gautier. Ceci avait fait oublier cela. Il n'était question que du cirque qui avait fait son entrée la veille, au milieu d'un grand concours de populaire, et l'on discutait sur les avantages plastiques des écuycères les plus remarquables. Fontenette lisait un journal et ne disait rien. Quant au capitaine Bellegarde il fumait en plaçant de temps à autre un mot pour affirmer ses préférences à propos du sexe dont on s'entretenait. A ce moment, la porte s'ouvrit et le petit Labadens parut. On se retourna. Labadens souriait.

- Ah! ah! il y a du nouveau? dit Gervois dont les yeux brillèrent. - En effet! dit Labadens d'un air de triomphe.

- Qu'est-ce donc? fit Durocher. - Allons, ne nous fait pas languir, intervint le capitaine, et dis-moi de quoi il s'agit.

- Eh bien, répondit Labadens, je viens d'apprendre que, du 14 au 17, il va nous venir une troupe d'opérette.

- Pas possible! exclama Pontis. Qui t'a dit cela?

- Le secrétaire de la mairie, qui a reçu une lettre du directeur. - Il annonce son arrivée? - Pour ce soir train de neuf heures.

- Et qui jouera-t-il? - Girouffé-Girouffé. - Enfin, que dit-on de la troupe et du directeur?

- Ça, c'est différent. Il paraît que le troupe est excellente. L'étoile s'appelle Marina; elle a créé plusieurs rôles importants aux Folies et aux Variétés. On dit que c'est une fort jolie femme et que, dans chaque ville où elle s'arrête, elle fait de véritables passions. Quant au directeur, on assure qu'il a été, il y a vingt ans, le roi du Midi. Un baryton avec voix superbe, belle prestance.

- Et aujourd'hui? - Ah! dame! aujourd'hui, ce n'est plus ça; la dégringolade est venue! On n'a plus voulu de lui sur les grandes scènes où il avait obtenu d'énormes succès, et après avoir chanté encore dans les beuglants de Marseille, Lyon et Bordeaux, il a fini par se faire directeur de troupes ambulantes.

(à suivre)

LE NORD

Journal Hebdomadaire.
Publié à St-Jérôme, comté Terrebonne, par
La Cie d'Imprimerie du NORD.

Abonnement... 1.00 par année
50 c. pour 6 mois

ANNONCES
Première insertion... 10 cts la ligne
Insertions subséquentes... 5 cts

Toutes correspondances doivent être
adressées :

Z. DRAPEAU,
Fermier de l'imprimerie du Nord,
St Jérôme, Co. Terrebonne, P. Q.

LE NORD

SAINT-JÉROME, 3 DÉCEMBRE 1891.

Pacaud justifié et réhabilité.

Que les boodlers respirent. La
justification de M. Pacaud est com-
plète et le parti conservateur lui
doit une éclatante réparation.

Quand deux causeurs, de politique
contraire, s'entretenaient amicale-
ment de l'affaire de la Baie des Cha-
leurs, le libéral, acculé, ne man-
quait pas en désespoir de cause, de
crier à la conspiration d'Ottawa contre
Québec.

Mais qui aurait jamais pensé qu'un
journal dût se prêter à la vulgarisa-
tion d'une théorie aussi grossière-
ment absurde. C'est pourtant ce que
fait l'Echo en enchérissant de la ma-
nière la plus amusante. Citons-le
aussi longuement que possible :

"L'enquête a prouvé que M. Arm-
strong a payé cent mille dollars à M.
Pacaud, mais M. Pacaud n'est pas
le gouvernement ; bien plus il n'est
ni ministre, ni simple député et à
considérer froidement, strictement
la chose, il est bien moins coupable
qu'on le représente.

"Cependant, diront nos lecteurs,
pourquoi M. Armstrong a-t-il payé
si cher les services du directeur de
l'Électeur ? C'est là le secret de M.
Armstrong. Mais, il y a anguille
sous roche. C'est ce dernier qui a
offert soixante-quinze mille piastres
à M. Pacaud sans que celui-ci les
lui ait demandées et lorsqu'il vit
qu'il avait affaire à un homme si
généreux, il lui a demandé cent
mille dollars et il les a obtenus sans
que le fameux entrepreneur se fesse
tirer l'oreille. Ah ! il paraît que
c'est Sir Hector qui a monté toute
cette affaire ; le vieux chef conser-
vateur s'affaissant sous les dénégations
et les scandales et pour détourner
l'attention publique des horribles
tripotages d'Ottawa, il a prié son
parent Armstrong d'organiser
quelque chose pour enfoncer les
gens de Québec. C'est alors que cet
individu a abordé Pacaud et qu'il
lui a offert \$75,000. Ce dernier pou-
vait d'office refuser semblable
magot et quel est l'homme qui au-
rait craché sur une pareille fortune.

"Les plus belles virginités con-
servatrices se seraient évanouies
devant le mighty dollar ainsi présenté.

"Nous comprenons que l'on pour-
rait récriminer si la province avait
perdu quelque chose dans cette
transaction, mais la province ne
perd rien puisque si M. Pacaud
n'eût pas touché les cent mille pias-
tres, Armstrong les aurait gardées
et que même si ce dernier n'eût pu
les avoir, elles seraient restées entre
les mains du nouveau-judicé. Mais
les trois juges ont déclaré que la ré-
clamation de \$175,000 d'Armstrong
était légalement et parfaitement fon-
dée et il s'ensuit nécessairement
que, si perte il y a, c'est le parent
généreux de Sir Hector qui l'éprou-
ve.

"C'est donc peine perdue que de
vouloir incriminer un gouverne-
ment dans une affaire à laquelle il
n'a participé ni de près ni de loin.
On s'est livré à toutes sortes de di-
vagations, à toutes espèces de délir-
iums pour tromper la bonne foi de
l'électorat, mais le peuple de la pro-
vince ne se laissera pas bercer par
ces misérables exploiters et on s'en
convaincra un de ces beaux ma-
tins."

Pacaud pouvait difficilement refu-
ser ! Comme cela sonne bien ! Com-
me cela nous apprend franchement
que si jamais les gens de l'Echo peu-
vent approcher les mains du picotin
ils n'y mettront pas plus de façon

que le courageux Ernest ! Ne fai-
sions-nous pas à propos, la semaine
dernière, la triste peinture de la
jeunesse libérale ? Le vol admis et
justifié, voilà la belle cause que
l'Echo prend en mains.

Et quelle révolte !
Armstrong donne cent mille pias-
tres à Pacaud, histoire d'enfoncer
les rouges ! Mais Armstrong, pauvre
et embarrassé d'affaires, qui rece-
vait cet argent de la province n'était-
il pas aussi fortement tenté de le
garder que Pacaud de le prendre ?

M. Gendre était donc bien tendre
envers son beau-père pour se désin-
téresser si prestement de \$100,000,
payées non par Sir Hector, mais
par la province ? La prétention de
l'Echo est digne d'un émule de Pa-
caud. Elle inspire un profond mépris
à tout honnête citoyen. Elle
contredit du reste au témoignage
formel de M. Armstrong et dément
tous les faits établis à l'enquête.

Pour l'avancé que la province ne
perd rien, il est plus sérieux en ap-
parence mais ne tient pas devant
une minute de réflexion.

Supposez qu'une corporation sub-
ventionnée une industrie de la ma-
nière suivante. L'exploitant deman-
de \$10,000 de bonus et pour une
sûreté de l'accomplissement de ses
obligations il hypothèque un terrain
sans valeur avec les constructions
qu'il se propose d'y ériger. La cor-
poration, sans plus, lui paie les
\$10,000. Il les empoche : en prend
la moitié pour payer les billets de
ses amis et avec le reste va faire un
tour en Europe. Les constructions
ne sortant pas de terre, on se de-
mande comment vont les affaires de
la corporation. Elle ne perd pas, di-
rait l'Echo puisque l'argent était
voté pour l'exploitant et lui appar-
tenait. Il est vrai que la sûreté de la
corporation ne vaut rien mainte-
nant, mais elle vaudra si jamais
l'exploitant est assez bête de remplir
son contrat.

Tel est le cas de la province qui a
payé ces \$100,000, destinées à la
construction d'un chemin de fer
avant qu'il y eut un pouce de ter-
rain de remué par les constructeurs.
La province, qui jugeait ce chemin
d'utilité publique, le voit s'appau-
vrir de \$100,000 qu'elle y destinait,
elle voit ces \$100,000 tomber, d'une
main à l'autre, dans la poche d'un
maître boodler qui le partage avec
les ministres, et elle dira, en se tâ-
tant, qu'elle ne perd pas un sou ! Il
lui reste, il est vrai, \$500,000 de
débentures en garantie sur ce che-
min qui deux mois après le payment
des \$100,000 n'était encore ouvert
qu'à la circulation des lièvres et des
écureuils ! Quelle hypothèque et
quelle hypothèse ! Tenez, amis de
l'Echo, nous pouvons vous servir un
plat de conspirations bien autrement
savoureux que le vôtre.

Apprenez-nous donc comment il
se fait que la compagnie se soit dé-
sintéressée des \$100,000 qu'elle a
perdus, avec tant de désinvolture ?
On assure qu'il y a anguille sous
roche, car après tout, la réclama-
tion d'Armstrong était exagérée de
plus de moitié et n'était pas privilé-
giée. Le premier ministre a recon-
nu qu'elle n'était payable qu'en dé-
bentures quand le chemin serait
terminé.

N'y aurait-il pas par hasard con-
spiration entre les ministres et Thom,
le pattepelu, pour accorder à celui-
ci trois ou quatre cent mille piastres
de plus que ne vaut la construction
du chemin, telle qu'estimée par
l'offre du contracteur J. McDonald,
à condition de faire aux ministres et
leurs amis large part des profits de
hausse ? Cette théorie cadre extrê-
mement bien avec les faits révélés
et surtout elle n'excuse pas le vol,
ce qui la rend acceptable à tous les
honnêtes gens.

M. LAURIER A BOSTON

M. Laurier, au banquet de Boston,
a commis la faute d'amoindrir la
position de son pays en face du peup-
le américain.

Notre confrère de l'Étandard lui
adresse à ce sujet une sévère critique
En voici quelques extraits :

Nous ne sommes pas annexionnis-
tes. Di-u merci, et nous croyons que
M. Laurier ne l'est plus. Nous vou-
lois et M. Laurier doit le vouloir
comme nous que notre jeune pays
grandisse par lui-même et devienne

une nation grande et forte, que les
ambitions des politiciens n'aient pas
été noyée dans la grande hémorrhé-
gie qui nous avoisine. Nous savons — et
M. Laurier doit le savoir mieux que
nous — que nos ressources gouverne-
mentales seraient irrémédiablement
endommagées, si nous n'avions plus
de revenus de douanes sur la fronti-
ère et si nous transportions virtuelle-
ment aux États-Unis le droit de nous
imposer leur tarif. Nul n'ignore —
M. Laurier moins que tout autre —
que les États-Unis se sont indisposés
près le monde entier avec leur tarif
McKinley qui vient encore de rece-
voir une éclatante ratification dans
l'Ohio et que nous n'avons pas la
force ni la puissance d'en faire au-
tant.

Or, sachant tout cela, — au moment
où des négociations vont s'ouvrir
entre le gouvernement d'Ottawa et
celui de Washington pour l'obtention
d'un traité avantageux pour les deux
pays au moment où des efforts se font
pour donner l'essor à notre commer-
ce agricole sans ruiner nos indus-
tries nationales, M. Laurier est allé
dire à Boston, au peuple américain,
sur leur territoire, que le parti libé-
ral sera derrière M. Blaine, et l'ap-
préhendera lorsque ce dernier voudra
faire du Canada un vaste champ
d'exploitation pour les manufactu-
riers des États-Unis.

Lorsque les ministres d'Ottawa
s'appuyant d'un côté sur la loyauté
due à la mère patrie et s'inspirant
d'un autre côté sur la foi que tout
bon canadien doit avoir dans l'ave-
nir de son pays, demanderont qu'il
se fasse un changement libre de
produits agricoles, miniers et for-
estiers sans toucher à nos manufactu-
res naissantes, M. Blaine pourra
dire, avec le jingoisme qui le distin-
gue, que nos ministres sont dans l'ar-
rière, puisque leur propre pays est
divisé sur la question, tandis que le
sien est unanime.

On jettera à la figure des repré-
sentants du Canada les paroles d'un
canadien, d'un chef de parti, pour
leur démontrer que leur pays est bon
tout au plus à servir de déservoir
pour le surplus avarié des manufactu-
res yankees.

L'hon. M. Laurier n'a pas fait là
un acte de patriotisme et nous le re-
grettons pour lui.

TARTE CHEZ LUI

La Presse vient de rayer des ca-
dres conservateurs le nom du fa-
meux Israël Tarte dont les tendances
sémittiques, récemment divulguées,
n'ont pas démenti son prénom.
C'est un nom court mais trop dur à
porter pour le parti. Combien de
poitrines poussent des soupirs de
soulagement ! Pareils transfuges
sont la force du parti qui les répudie.
Un tel lest n'était pas fait pour équi-
librer la barque conservatrice mais
pour la faire sombrer.

La clique ne se ventera plus d'a-
voir des intelligences avec l'opposition.

Le droit regalien

Entre naïfs libéraux qui se font
lire l'Électeur.

— As-tu su, Baptiste, qu'il vient
de se découvrir une grosse mine
d'or ?

— Au lac St-Jean ? qui a été dé-
couvert par M. Mercier ?

— Non à la Baie des Chaleurs,
où les habitants ont eu tant de mi-
sère avec le chemin de fer. Dis-moi
donc quelle fortune pour eux !

— Qui est ce qui a fait cette dé-
couverte ?

— C'est encore notre bon mon-
sieur Pacaud. Je te dis qu'il est pour
toutes les chances. C'est lui-même
qui a conté cela aux trois ingénieurs
qui travaillent, à Québec, dans ce
temps-ci. On les appelle : la Com-
mission Royale. Ils sont après exami-
ner les échantillons de la mine.
Tu comprends qu'il y a bien des
saletes de mêlées au métal, mais
eux autres connaissent ça sur le
bout de leurs doigts. Il leur a ra-
conté, qu'en se promenant sur le
bord de la Baie des Chaleurs, il
s'était tout-à-coup trouvé en présen-
ce d'une mine d'or. Devine com-
bien il a trouvé d'un coup ?

— 1000 francs ?

— Pough ! 150000 beaux écus, et
il n'avait pas fait deux pas qu'il en
trouvait encore 50000 autres, aussi
beaux.

— Vrai ! Dis donc, il va bien en
donner une part à ses amis, MM.
Mercier, Langelier et les autres qui
se divertissent toujours avec lui ?

— Il y est bien obligé.

— Comment cela ?

— Ignore-tu que ces gens-là sont
le gouvernement, et qu'à la dernière
session le gouvernement a passé une

loi pour mettre une taxe de trois
pour cent sur les mines. Ça fait
\$3,000 qu'il leur a payées de dureté
(duty) et il leur a aussi payé la va-
leur du terrain qui appartenait au
gouvernement. C'est pour cela qu'ils
font tous repeinturer leurs maisons.
Je t'assure que c'est beau de voir ça,
à la ferme de M. Mercier.

— Les travaux de la mine vont-
ils continuer bientôt ?

— Oui, mais il faut pour cela que
M. Mercier reste au pouvoir parce
que les bleus n'aiment pas le pro-
grès et c'est certain qu'ils ferme-
raient la mine à M. Pacaud.

Le gouvernement Mercier et la corruption

Notre confrère du Courrier de St-
Hyacinthe s'élève contre la corrup-
tion qui devient une plaie vive de
notre politique et accuse le gouver-
nement Mercier d'avoir fait adop-
ter une législation qui protège la
corruption et les corrupteurs :

En décembre dernier, le gouver-
nement Mercier a fait adopter une
loi qui rend, pratiquement toute
contestation d'élection impossible.
C'est le chapitre 10 du statut de
décembre 1890, page 38.

Dans la loi des élections contes-
tées, telle que consignée dans les
statuts refondus de la province, la
clause 480 dit que la pétition doit
contenir une plainte contre l'élection
irrégulière d'un député, et les
allégations de la pétition sont consi-
gnées en termes généraux. C'est
aussi la loi d'Ottawa.

M. Mercier a cru devoir changer
tout cela et la loi nouvelle exige
maintenant que, dans la pétition,
chaque fait soit spécialement et
clairement allégué avec la date et le
lieu où il a été commis.

La loi ajoute : "Toute allégation
générale et vague doit être rejetée
avec frais par le juge sur motion à
cet effet.

De plus la loi exige des affidavits.
" Cette pétition doit être soutenue
par un ou plusieurs affidavits at-
testant la connaissance personnelle d'un
ou plusieurs des cas allégués, de
de façon à ce que ces affidavits por-
tent sur tous les faits allégués. Sur
motion à cet effet, toutes les alléga-
tions qui ne seront pas appuyées
d'affidavits doivent être écartées
avec frais par le juge."

Eh bien, ces nouvelles exigences
rendent, nous le répétons, les con-
testations d'élections impossibles.
Un pétitionnaire qui demande la
nullité de l'élection ne peut pas
jurer avoir une connaissance per-
sonnelle des actes de corruption.
Ces actes étant commis dans diffé-
rentes paroisses, n'est-il pas souve-
rainement ridicule d'exiger qu'on
mentionne dans la pétition la date
et l'endroit où ils ont eu lieu et
qu'on produise un affidavit pour
corroborer chaque allégation ?

Ceux qui offrent de l'argent ou
ceux qui se vendent ont bien besoin
de se cacher et de ne rien dire de
leur honteux marché, ce n'est qu'à
la longue que l'on parvient à décou-
vrir quelques cas de corruption :
comment veut-on que le poursuivi
jure qu'il a eu une connais-
sance personnelle des faits repro-
chés ? Peut-être dans toutes paroisses
le jour ou la veille de l'élection.

De plus, le dépôt pour permettre
de contester était de mille piastres.
Aujourd'hui, il faudra avec la pétition
d'élection, déposer en cour
quinze cents piastres.

Qui voudra courir le risque de
faire un dépôt de \$1,500 quand il
faudra en sens produire les affidavits
dont nous avons parlé ?

Mais quel était donc le but du
gouvernement en amendant la loi
de cette manière ? Il est bien visi-
ble. M. Mercier ayant été maintenu
au pouvoir par une forte majorité,
croyant bien qu'il y resterait jus-
qu'aux prochaines élections. Alors
les amis du cabinet, Pacaud en tête
auraient rançonné les entrepreneurs
semé la corruption à pleines mains
dans tous les comtés, et les élec-
tions futures, M. Mercier, par l'entre-
mise de ses tollkeepers aurait eu de
l'argent pour contester les élections
de ses adversaires.

Discours de l'hon. M. Chapleau

au Commercial Club, de Providence, R.I
États-Unis.

Le dîner donné le 28 Nov. der-
nier au "Commercial Club" a été
une affaire très sélect. Tout l'Élat
était représenté ainsi que plusieurs
villes du dehors. Les principaux
personnages politiques et munici-
paux étaient présents. L'hon. M.
Chapleau et M. White ont été l'objet
d'attention bien délicates. Avant le
dîner, près de deux cents personnes
leur ont été présentées. Les tables
étaient toutes occupées.

Après les santes d'usage, et quel-
ques discours de bienvenue, l'hon.
M. Chapleau a pris la parole, il a
été très admiré.

M. White a fait un très habile
discours religieusement écouté et
bien apprécié des hommes d'affaires.
Voici la substance du discours du
secrétaire d'État :

Messieurs,
Le cordial accueil que vous m'a-
vez fait me rassure et m'engage à
bannir cette crainte naturelle que je
devrais éprouver en ma qualité
d'étranger et en m'adressant à vous
dans un langage qui n'est pas le
mien. J'ai été grandement flatté de
la bienveillante invitation que m'a
faite votre club ; avant même d'a-
voir accompli la tâche que je me
suis imposée en acceptant cette
invitation, je me suis heureux
d'être venu parmi vous ; et je suis
encouragé dans ce sentiment quand
je vois devant moi tant de figures
sympathiques, quand j'entends de
toutes parts des témoignages non
équivoques de votre chaleureuse
réception. On peut venir vous dire
que le parti politique dont je suis
un des représentants est animé
d'hostilité envers vous ; ceux qui
vous diront cela parleront contre la
vérité. Nous sommes loin de
vous être hostiles ; au contraire,
nous sommes désireux d'établir entre
votre pays et le nôtre des rela-
tions commerciales plus étendues et
resserrées de la manière la plus
étroite possible, tout en conserva-
nt notre dignité nationale, les liens
qui unissent nos deux nations. Pour-
quoi n'en serait-il pas ainsi ? La
différence qu'il y a entre les deux
partis qui se disputent la suprema-
tie au Canada est que de notre côté,
nous avons foi dans les destinées
de notre pays et que du leur, il n'en
est pas de même. Mon parti croit à
la mission providentielle de notre
peuple, le parti opposé croit que
la providence ne s'occupe pas des
autres peuples. Ma ferme croyance
est que chacun des deux peuples
peut dans la sphère qui lui est assi-
gnée suivre sa voie et rivaliser avec
l'autre dans le grand concours fra-
ternel auquel ils sont appelés, sans
se départir de ces notions de liberté
civile et politique, traits caracté-
ristiques des familles dont ils descen-
dent et qui sont surtout l'apanage
des races dont ils sont issus. Le
Canada et les États-Unis placés
comme ils le sont, côte à côte, doi-
vent être ou amis ou ennemis. Ils
sont trop proches voisins, ils ont
trop d'intérêts communs, trop d'am-
bition d'atteindre le même but pour
être indifférents l'un à l'autre. M'est
avis qu'il est temps de devenir amis,
trop longtemps déjà nous avons
combattu. Messieurs, qu'il me soit
permis maintenant de jeter un re-
gard en arrière sur les pages de
notre histoire et d'en tirer les ensei-
gnements qu'elle nous fournit.

LA LUTTE VÉRITABLE EN CANADA

Ce sera le moyen pour moi de
faire connaître la lutte qui se pour-
suit au Canada et la position qu'il
occupe. J'aurai aussi l'occasion de
rétablir les faits sous leur vrai jour,
et montrer la folie et l'incapacité de
nos ennemis. Il y a un peu plus d'un
siècle, une flotte anglaise sortait du
havre de New-York et emportait à
son bord les Loyalistes du Royaume-
Uni, cherchant un refuge dans
la forêt vierge pour s'y créer de
nouveaux foyers et des institutions
suivant leur cœur. Ce fut l'origine
du Dominion du Canada. Loyaliste,
mot étrange et passé de mode ! Nos
ancêtres se laissaient dominer par
une idée abstraite. Ils se permet-
taient, il y a cent ans, d'avoir des
principes politiques ! On peut les
trouver absurdes. Mais cependant le
monde a toujours été gouverné par
les idées. La loyauté est l'honneur
des nations. Elle est pour les peuples
ce qu'elle est pour les hommes.
C'est elle qui a sauvé la Suisse
comme les États-Unis dans leur
dernière guerre civile. C'est sous
l'empire de cette idée que les émi-
grés loyalistes firent leur part dans
la fondation du Canada. Un autre
élément la completa. Mêlé aux
nouveaux pionniers s'est trouvé un
peuple d'origine noble et ancienne,
auquel je suis fier d'appartenir, un
peuple de race, de religion et de
langage différents, qui, abandon-
nant ses ancêtres, a trouvé sous la
couronne anglaise cette liberté de
conscience rêvée par Roger Wil-
liams. Il n'est donc pas étonnant
que ce peuple ait voué une recon-
naissance profonde à ses protecteurs
et les colons français, eux aussi on
appris la loyauté envers cette cou-
ronne britannique qui s'est montrée
la fidèle gardienne de leur langage,
de leurs institutions et de leurs
lois.

Le Canada ainsi composé d'hom-
mes d'un cœur fort, à la tête bien équi-
librée, rudes et patients travailleurs
sur terre et sur mer, s'est trouvé en
mesure de faire face à toutes les
éventualités et de résister à toutes
les agressions.

Comment se fait-il qu'il s'est trou-
vé une minorité imposante, qui aux
dernières élections a pris pour pro-
gramme l'abandon de notre tarif
douanier et de la régularisation de
notre tarif ; pour la bonne raison
que toutes les armes sont bonnes
quand il s'agit de renverser un
autogoniste. Au pouvoir, l'opposi-

tion sentirait le poids de la respon-
sabilité qu'elle a encourue.

LA POLITIQUE LIBÉRALE

Permettre au congrès de fermer
nos ports de la Grande-Bretagne
ne serait pas une déclaration d'in-
dépendance, mais bien une renon-
ciation à l'indépendance, mais bien
une renonciation à l'indépendance
et une délicate indication de dépendance
dont rougirait la plus faible
des républiques du centre de l'Amé-
rique. Une telle politique serait la
ruine de nos manufactures, la ruine
de nos importations de la
France et de l'Angleterre, la ruine
de nos manufactures. Pour jouir
des avantages du libre-échange avec
les États-Unis, il nous faudrait por-
ter notre part du fardeau qu'impose
le titre de citoyen américain ; mais
avec nos manufactures détruites, le
sédain de nous-mêmes, nous entre-
riais dans la confédération américaine
non pas comme des hommes
libres, mais bien à la sourdine et
par une porte de derrière.

Les mauvais prophètes

Mais on dit l'annexion inévitable
et certains génies transcendants
signalent comme base de leur pro-
phétie, la colossale richesse améri-
caine. La richesse individuelle n'est
pas un élément de force mais de
faiblesse. La disparité des fortunes
engendrent l'instabilité sociale, et
si le Canada ne dispose pas d'autant
de ressources, il est plus uni et plus
homogène, politiquement parlant.

La Réciprocité

Le Canada a toujours été favora-
ble à la réciprocité entre lui et les
États-Unis. Nous en avons la preuve
: 1o Dans l'adresse de 1847.

2o Dans l'acte passé en 1847, dans
les statuts concernant les douanes
et créant des délits statutaires de
1868, 1879 et 1888 ; dans la prompte
ratification qu'a faite notre parle-
ment des traités de 1854, 1871 et
1888.

3o Dans les efforts réitérés qu'on
a faits au Canada en faveur de la
continuation du traité de 1854, et
après son abrogation, en faveur du
renouvellement des relations de
réciprocité sur une base juste et
équitable. Ce n'est pas manque de
bonne volonté, si nous n'avons pas
mieux réussi. C'est le frère Jona-
han qui n'a pas voulu et qui se rit
de nos tentatives. La réciprocité
illimitée n'est pas praticable. Les
États-Unis sont les plus grands pro-
ducteurs de l'univers. Notre indus-
trie encore à son début ne pourrait
pas subsister dans une lutte avec
les manufactures américaines.

Pour nos nouveaux marchés dans
l'intervalle, et jusqu'à ce que nos
voisins du sud nous accordent de
meilleurs termes, nous avons cher-
ché de nouveaux débouchés et nous
avons réussi à nous débarrasser en
partie du surplus de nos produits
agricoles et manufacturiers. Nous
finirons bien par réussir complète-
ment. Lorsque l'on s'adressera à
nous, nous ne nous présenterons
pas comme des affamés et des men-
diants, mais bien comme une nation
pouvant se suffire à elle-même.
Le tarif McKinley a pu nous nuire,
mais il nous a aussi été utile en
nous donnant plus de confiance en
nous, et cette proposition est justi-
fiée par notre condition financière.

Nos banques

La circulation de nos banques prend
un développement de plus en plus
grand. Le dernier rapport est là
pour le prouver. Notre système de
banque est jugé de ce côté-ci comme
le meilleur et le plus avantageux et
cette année le volume de nos affaires
est plus considérable que jamais.
La circulation a augmenté de près
de \$3,000,000.

Nos ressources

Nos ressources minières, agricola-
res, forestières sont immenses. Les
exportations de la forêt s'élèvent
annuellement en moyenne à \$22-
386,000. Nos mines d'asbestes sont
superbes ainsi que notre nickel. Nos
produits agricoles prennent le che-
min de l'Europe.

Le tarif McKinley

Le tarif McKinley n'a affecté que
le commerce de l'orge, des
agneaux, des chevaux et des œufs,
mais nous a forcés à trouver d'au-
tres débouchés. En 1853, l'exporta-
tion de nos produits agricoles aux
États-Unis était de 60.36 p. c. Au-
jourd'hui, elle est réduite à 36.61,
tandis qu'elle s'est élevée depuis la
même époque à 60.08 p. c. pour
l'Angleterre. Et le commerce des
œufs a pris une immense extension
avec ce dernier pays. Il en est de
même pour les fromages, les volail-
les, etc.

La position des partis

Si les libéraux venaient au pou-
voir, ils ne pourraient offrir plus que
les conservateurs. Leur accession
au pouvoir serait le signal de la
plus terrible crise commerciale que
le Canada ait traversée. La récipro-
cité aurait son coup de grâce et les

membres de l'opposition seraient forcés une fois en possession du pouvoir de faire face aux exigences de l'administration des affaires du pays. Il leur faudrait un revenu pour rencontrer les dépenses.

L'indépendance

Tous les canadiens sont prêts à mourir pour leur patrie, mais le pays est trop jeune pour rêver à son indépendance immédiate. C'est une question de temps et le problème ne peut être résolu que par une nation arrivée à sa maturité. D'ailleurs, nous jouissons virtuellement de l'indépendance sans en avoir les charges; et quand M. Laurier a dit que l'Angleterre avait accordé au Canada et à ses colonies tous les droits, principes et privilèges autrefois refusés, il a dit la vérité. Nous nous gouvernons nous-mêmes, le Canada est libre et notre volonté seule nous unit à la mère-patrie.

L'orateur cite à propos les paroles de M. Andrew Carnegie dans le "Nineteenth Century" à propos de la Fédération Impériale, qui prouvent sa thèse, et il fait un éloquent parallèle entre les nations anglaise et française. Il se déclare fier d'être né sujet anglais. Le sang qui coule dans ses veines lui fait aimer la France; il aime l'Angleterre qui lui a donné sa liberté de citoyen. Il ne doute pas des brillantes destinées du Canada pas plus qu'il ne doute de son a légitimité à la Couronne britannique. Contre sa volonté on pourrait le faire esclave, mais jamais sujet. L'heure est passée, dit-il, dans l'existence de nations, et cette heure n'est jamais venue sur ce continent d'Amérique où des hommes libres ont pu être soumis de force à l'allégeance d'un autre peuple.

Nous resterons libres en dépit de tout. Notre peuple conservera ses traditions de loyauté et nous n'achèterons pas notre liberté commerciale en sacrifiant notre dignité. L'orateur ajoute; J'abandonnerais volontiers le projet d'une fédération impériale ou d'une ligue de commerce, pour une alliance entre toutes les nations que l'Angleterre a dotées du bienfait de ses nobles et libres institutions.

Les sentiments qui animent la grande nation américaine ne peuvent être hostiles au Canada. Comme membre de la chambre des Communes, je tiens à exprimer tout le bon vouloir, toute la sympathie et toute la sympathie et toute l'amitié que la nation canadienne porte à ses voisins.

C'est l'espérance du Canada de vivre en paix avec eux, de rivaliser avec eux dans les arts et l'industrie pour accomplir la mission qui lui a été confiée, et comme eux, arriver aux grandes destinées qui sont communes aux deux peuples sur ce continent.

Petite chronique

Encore Lucette! Ennuyeuse Lucette, taquine de Lucette, que vient-elle encore nous corner? Paix! Je ne viens pas apporter la guerre. Je veux un accommodement. Si la sensation est la vie du journal, je peux me vanter d'avoir assuré dix ans d'existence au Nord, la semaine dernière. Mais les sensations ne sont pas toutes agréables. Aussi suis-je tombée dans une mauvaise. C'est au sujet de l'alliance du notaire Longpré. Il y aurait des volumes à faire sur les intrigues auxquelles on a recouru, en certains quartiers, pour traverser le repos de ce bon ami. Méchant, méchant, le monde! Macache! dirait le héros algérien de Lamothe. Pour en finir avec tout le malentendu, la petite fantaisie de chronique (et non pas d'article comme des malignes l'appellent) à laquelle je me suis livrée, n'avait aucun autre objet que de passer en revue notre jeune société et de la rattacher aux yeux du public, à ce que Montréal compte de plus illustre sur le banc. Si j'avais eu la simplicité d'en vouloir faire une question d'anoblissement, j'aurais été coupable d'ignorer les titres respectifs de chaque partie. Mais la science héraldique n'est pas du tout mon fait. Certaines jeunes filles envieuses vous convaincront facilement que j'aurais mieux fait de me taire, mais elles sont de celles qui savent intriguer jusque par leur silence.

J'ai vu une nouvelle critique de Fièvre Allure: il est devenu outrageant. Comme je n'aime par la partie dans ces conditions, je vais la lui laisser tout entière. Je sais comment le public goûte ces sorties orageuses et interminables à propos d'un tour oratoire. J'abandonne

donc la chronique pour quelque temps: Fièvre Allure est assez bien trempé pour y suffire seul. Mais beaucoup de personnes ont besoin qu'on leur expose les avantages de la chronique.

C'est par elle, seulement, qu'on peut étudier un milieu social et travailler à en redresser les imperfections. Une de réflexions à faire de choses à noter dans une ville comme St-Jérôme et qui ne peuvent faire le sujet d'un article ou d'une nouvelle! La chronique les souffre parfois et en tire un excellent parti.

Pour finir, je veux toucher un sujet délicat.

Quelle est l'instruction et quelle est l'éducation du sexe dans toutes les classes de la société française du Canada? Je ne veux pas faire un exemple de St-Jérôme en particulier. Combien aurait le courage de répondre franchement à cette question? Et pourtant qui ne s'est écrié dans la tête cet axiome, que la société est ce que la font les mères, parce qu'elles font toute la force du lien de famille. Mères ou filles, c'est tout un: les unes ne peuvent essayer un reproche sans qu'il retombe sur les autres.

Hé bien! je le demande encore, quelle est l'instruction, et quelle est l'éducation de nos mères et de nos filles? Répondez. Combien de femmes peuvent fournir un quart d'heure de fine causerie? Combien de jeunes filles peuvent écrire une lettre que l'on dirait élégante? Vous m'assurez qu'il s'en trouve. Je vous entends, mais que faites-vous du grand nombre?... Voyez donc ce joli minois de dix-huit ans. Quelle fraîcheur! Elle passe du couvent au salon, parée de tous les charmes de la beauté et de l'innocence (elle ignore même le mal qu'il y a dans un solécisme et quelquefois un barbarisme français.) Un murmure d'admiration s'échappe quand elle tourbillonne à la vaise: en un mot, elle éblouit, elle fascine. Elle est parfaite et M. le père reçoit des félicitations. Mais chose étrange, chacun veut l'avoir à valser et personne, à causer. Un soupirant se risque et au troisième compliment, si spirituel, si mesuré qu'il soit, il s'aperçoit qu'il a fait trois bêtises et que mademoiselle, en courtoisie à elle: elle était morte.

Elle laisse une nombreuse famille dans la plus grande pauvreté. Une pauvre femme du nom de Massil, est morte quasi subitement la semaine dernière. Malade depuis plusieurs mois d'une affection de cœur, elle avait pris un mieux sensible elle marchait dans sa maison lorsqu'elle s'affaissa tout-à-coup au milieu de ses enfants; on courut à elle: elle était morte.

Un colporteur juif a acheté deux lots dans Ste-Agathe et se propose d'établir ici trente de ses compatriotes chassés de la Russie.

Je me rappellerai longtemps la tête que fit un élégant monsieur de cette ville, en se faisant traiter d'impertinent par une grande dame de sa connaissance à qui il avait simplement proposé une partie de cartes en soirée. Elle avait cru entendre un mot insolent et le pauvre homme osa à peine consulter les regards pour mesurer l'étendue de sa faute.

Vous-je connaissez la force de critique d'une jeune fille qui figure avec le plus grand avantage dans nos salons?

Il y a quelques jours, elle analysait une de mes chroniques et y donnait tous les sens excepté le véritable. On lui dit que Lucette est Dlle X.

—Ah! mon Dieu! oui c'est bien d'elle, en effet. Quel gâchis! quel français de cuisine! Regardez-moi cette expression... Est-ce du sauvage! — Et moi, reprend une autre, je suis de source certaine que Lucette est C. — Impossible, s'écrie la première. Mais alors il doit y avoir des fautes d'impression. Tiens, tiens l'expression de tout à l'heure a un sens que je n'avais pas saisi. Quelle jolie expression! quelle originalité, quelle veine! C. écrit de mieux en mieux. Et ainsi de suite.

La question est bien trop longue à étudier pour que je tente de la résumer ici, mais je serai heureuse si je puis convaincre une seule mère que sa fille doit savoir d'abord sa langue, ensuite la cuisine, et le piano ou le dessin après, à la seule condition d'en avoir le talent, mais le tout coloré d'une éducation assez soignée pour faire passer dans ses manières et dans sa conduite, le poli de son intelligence.

Le professeur d'armes Legault de Montréal est venu donner des leçons d'escrime et de gymnastique aux jeunes élèves du Jardin de l'Enfance. Les parents ont pu admirer cette semaine les progrès surprenants de ces élèves dans cette branche importante de leur éducation. Les Soeurs Grises préparent une séance pour le 23 courant. La fufare de la ville prépare son concours.

CORRESPONDANCES

M. le Rédacteur,

S'il vous plaît d'insérer dans votre prochain numéro ce qui suit:

"A propos de Champion "du croquet" je voyais dans les notes locales du dernier numéro un article bien flatteur pour MM. Guay et Caron, je pense que ces MM. ne sont pas étrangers à cette flatterie.

C'est vraiment honteux de venir se vanter dans les colonnes d'un journal pour se parer d'un titre aussi peu mérité. Vouloir se faire les champions du croquet tandis que l'on a peine et misère à jouer avec les enfants, Veuillez, MM., rayer ce titre en attendant que vous puissiez le gagner.

Vous êtes cordialement invités à venir dimanche prochain après-midi prendre une partie chez M. Joseph Lachapelle où il y a une belle remise pour jouer et vous faire gagner le titre de champion, et vous pourrez de nouveau parader dans les notes locales du Nord.

CHAMPION.

ECHOS DU NORD

STE-AGATHE, 30.—M. le vicomte d'Ivry et ses deux compagnons, MM. de Pierrepont et d'Herrebout, sont au milieu de nous. M. le vicomte a acheté la magnifique ferme du Manitou, appartenant à M. le recorder de Montigny, et se propose de l'exploiter sur une grande échelle.

M. Tétu, architecte de Montréal, est à conduire les travaux d'une grande bâtisse temporaire destinée à loger ces MM., en attendant qu'ils fassent construire leur château du Manitou, le printemps prochain.

Ste-Agathe possède depuis quelques jours un tailleur capable de donner des points à ses confrères de St-Jérôme. C'est M. R. Duhamel, le frère de l'hon. ministre des Terres de la Couronne. M. Duhamel, tout en s'occupant de son art, remplit la charge de garde-forestier pour cette région du Nord qui s'étend de St-Sauveur à St-Jovite et du township Archambault au Lac St-Joseph.

Malade depuis plusieurs mois d'une affection de cœur, elle avait pris un mieux sensible elle marchait dans sa maison lorsqu'elle s'affaissa tout-à-coup au milieu de ses enfants; on courut à elle: elle était morte.

Elle laisse une nombreuse famille dans la plus grande pauvreté.

Un colporteur juif a acheté deux lots dans Ste-Agathe et se propose d'établir ici trente de ses compatriotes chassés de la Russie.

PASCAL.

LOTTERIE DE LA PROVINCE

Résultat du tirage du 2 Décembre:

Table with 2 columns: Amount and Prize. 79,211..... \$15,000; 41,332..... 5,000; 87,707..... 2,500; 97,523..... 1,250; 74,475..... 500; 98,266..... 500

Le billet du gros lot \$15,000 a été gagné par M. Honoré Brodeur, laitier d'Hochelega.

Billets du tirage du 16 courant, en vente au bureau du Notaire J. E. Parent, St-Jérôme. Prix du billet \$1.00.

NOTES LOCALES

—Sait-on combien la manufacture Rolland a versé cette semaine, entre les mains du secrétaire-trésorier des écoles pour ses cotisations de l'année? Seulement quatre cent quatre-vingt-neuf piastres et vingt-huit centimes.

—Mardi matin deux pensionnaires à l'hôtel Richer y ont volé deux paires de pantalon et une veste. M. T. Grignon, constable parti à leur poursuite et les fit prisonniers à la Jonction de Ste-Thérèse et de St-Lin, sur la voie ferrée. Ils ont fait des aveux complets.

Il y a maintenant vingt mille bicyclettes et prêts à la circulation sur le Montréal et l'Occidental. On pose les rails sur la section de Ste-Agathe. Les ingénieurs se déclarent enchantés de la rapidité avec laquelle avancement les travaux.

—Le comité des écoles du soir a réglé un différend très-sérieux survenu entre le principal et un professeur de l'école samedi.

Le professeur d'armes Legault de Montréal est venu donner des leçons d'escrime et de gymnastique aux jeunes élèves du Jardin de l'Enfance. Les parents ont pu admirer cette semaine les progrès surprenants de ces élèves dans cette branche importante de leur éducation. Les Soeurs Grises préparent une séance pour le 23 courant. La fufare de la ville prépare son concours.

—Les amateurs de chant de cette ville préparent une très-belle messe de Léonard en mi. Cette messe, dit-on, n'est pas connue dans la province.

—Nous regrettons d'apprendre la mort de M. William H. Scott, père, décédé mercredi après une très-courte maladie, à l'âge avancé de quatre-vingt-neuf ans. M. Scott a été un des citoyens les plus utiles à St-Jérôme par la part active qu'il a prise à l'administration de notre justice sommaire depuis l'organisation de la cour des commissions il y a quelques années. Son équité est légendaire à St-Jérôme. Nos regrets à sa famille et en particulier à M. William Scott, son fils, conseiller de ville.

—Jeudi dernier, les amis de M. Joseph Boisseau étudiant lui ont présenté une jolie bourse à l'occasion de son mariage qui eut lieu le lendemain. Nous joignons nos félicitations.

—Nos félicitations à la paroisse de St-Janvier pour l'honneur qu'elle vient d'avoir de fournir avec la Soeur Marguerite un successeur à la Soeur Thérèse, supérieure de l'asile de St-Jean de Dieu décédée.

—Lundi les délégués de l'Assomption et Terrebonne ont siégé en cette ville et renvoyé un procès-verbal de M. Damase Limoges de Ste-Anne des Plaines, ayant pour objet d'amender un autre procès-verbal qui existe depuis 1810.

—Mercredi midi, on a sonné une fausse alarme pour l'exercice de la pompe. Les chevaux et cinq ou six pompiers se rendirent au point, mais une des branches de l'alarme électrique ne put fonctionner. On prétend qu'il faut une inspection plus minutieuse.

—Les Forêtiers et les Artisans de cette ville sont appelés à faire une rente temporaire de neuf piastres par semaine à M. Damase Allaire, tanneur, un de leurs membres qui s'est fait estropier par un éclat de mine. C'est la première fois que les fonds de secours sont en opération.

—Il y a quelques jours un jeune homme, étudiant dans une maison d'éducation à Montréal, reçut une lettre de sa sœur de cette ville. Cette lettre mentionnait affectueusement un autre jeune fille. Le recteur intercepta la lettre et l'ayant décachée et lue, se fâcha et s'écria: "Votre sœur est une fille sans honneur de servir ainsi de folles amours," et de propos en propos, le jeune homme, à qui le recteur a refusé de remettre la lettre pour se justifier a été chassé de la maison. Or cette jeune fille en question n'était autre qu'une cousine germaine de dix ans qui envoyait ses amitiés à son cousin. Voilà les suites d'un vieil abus.

—Ce matin, Mme Jules Desforges entendait des cris de détresse, jeta la vue sur la rivière et aperçut une jeune fille qui s'enfonçait dans la glace, près du pont de fer. Elle appela du secours et Mme M. Rochon, s'élançant dans la rue, reconnut son enfant, ainsi en péril. Elle vola sur la glace, suivie de Mme Desforges et toutes deux, au prix d'efforts héroïques, réussirent à sauver la jeune fille, à demi morte de frayer et de froid.

—Nous regrettons d'apprendre le départ de M. Ls de G. Prévost, avocat, qui vient d'ouvrir bureau à Montréal où il s'établit définitivement. M. Prévost est un jeune avocat de talent et son départ est particulièrement regretté de ses confrères avec qui il n'a cessé d'entretenir les relations les plus cordiales. Nos meilleurs souhaits de succès.

—La Compagnie du Pacifique est à faire reconstruire le shed qui abritait le réservoir destiné à fournir l'eau aux locomotives, la première ayant été renversée par un violent coup de vent le 19 septembre dernier.

CANADA, Province de Québec, District de Terrebonne

Cour Supérieure.

CHARLES S. BURROUGHS, Ecuier Avocat et WILLIAM HERBERT BURROUGHS, Ecuier Avocat, tous deux pratiquant comme associés et comme avocats, dans la cité et district de Montréal sous le nom de Burroughs et Burroughs.

JAMES DOUGLAS WELLS de Lachute dans le comté d'Argenteuil, gentillhomme, maintenant absent de la Province de Québec.

CHARLES S. BURROUGHS, de Lachute, susdit avocat.

Le défendeur est appelé à comparaître dans deux mois dans cette cause. Ste Scholastique, 30 Novembre 1891.

CHS. DE MONTIGNY, Protonotaire, Cour Supérieure.

Bonne Nouvelle pour les Dames

Mme E. Nantel, autrefois Dlle Hermeline Doré, la plus ancienne et la plus populaire modiste de St-Jérôme, informe ses pratiques qu'elle a décidé d'agrandir son établissement, elle tiendra la plus grande salle de modiste qui se soit jamais vue à St-Jérôme. N'étant assurée des services de la première modiste de St-Jérôme, elle est convaincue pouvoir donner entière satisfaction à tous ceux qui voudront bien la favoriser de leur patronage. Toute ouvrage fait promptement et garanti spécialement dans la confection des robes et manteaux.

HOTEL RIENDE-U

58 et 60, PLACE JACQUES-CARTIER MONTREAL. Cet hôtel de première classe qui était autrefois au No. 64 rue St-Gabriel, vient d'être transporté au No. 60 Place Jacques-Cartier. Prix très modérés, cuisine française. J. RIFNDEAU, Propriétaire

ORGUE EOLIEN

La Grande Merveille Musicale.

QU'EST-CE QU'UN ORGUE EOLIEN?

C'est d'abord un orgue avec clavier à cinq octaves, complet et parfait dans tous ses détails, se joue avec les doigts comme un orgue ordinaire, et en a toute l'apparence. A l'intérieur de cet instrument se trouve un mécanisme automatique que l'on met en opération par le simple tirage. Toute personne alors peut jouer CORRECTEMENT les morceaux les plus difficiles, mais le GRAND POINT surtout, c'est qu'un musicien ou une personne de goût qui ne peut exécuter elle-même peut rendre non-seulement correctement, mais ARTISTIQUEMENT, les compositions des grands maîtres, observant tous les changements de temps et les nuances de son les plus délicates.

Des musiciens éminents, comme le célèbre chef d'orchestre Anton Seidl et autres, recommandent hautement cet instrument, surtout pour la musique classique et opératique.

On ne peut se faire une juste idée de cet instrument merveilleux sans l'avoir entendu. Les musiciens et le public en général sont toujours les bienvenus.

Catalogues illustrés gratis. Vu que je n'ai pas d'agents, veuillez vous adresser directement au magasin.

L.N. PRATTE 1676 NOTRE DAME MONTREAL

Seul importateur des Pianos HAZELTON, FISHER ET DOMINION. Et autres

MOULINS A VENDRE

Le soussigné offre en vente ses magnifiques moulins situés dans la municipalité des Mille Isles, Comté d'Argenteuil, savoir: Un moulin à farine muni de deux pierres à moulange françaises; un moulin à scie, avec scie circulaire, machine à planer, machine à embouverter, machine à clapboards, machine à bardeaux, et plusieurs autres petites scies.

Aussi: une magnifique ferme avec belle résidence, et plusieurs centaines d'acres de terre à bois, laquelle est une propriété bien désirable.

Ces moulins sont situés sur la ligne projetée du chemin de fer qui partira de St-Jérôme à Montfort, seulement à 9 milles de distance de la ville de St-Jérôme et à proximité de la ville de Lachute et du village de Ste-Scholastique; il s'y est fait et se fait encore de très bonnes affaires.

Comme je desirer me retirer des affaires je vendrai ces propriétés à très bas prix. S'adresser pour conditions par lettre ou sur les lieux, au propriétaire

MATTHEW J. STRONG, Cambria, 18 février 1891.

L'acquéreur voudra bien mentionner qu'il a vu cette annonce dans Le Nord.

PENSION PRIVEE

A L'ANCIEN HOTEL BARCELO Mme BARCELO annonce au public qu'elle tiendra à l'avenir une maison de pension privée de première classe. Les pensionnaires y trouveront tout le confort désirable. Bonne table, bonnes chambres et prix modérés. St-Jérôme, 5 nov. 1891.

Magasin de Modes et Chapeaux.

L. CONTANT

Rue St-George, pres du Marché SAINT-JEROME

Ayant acheté le Fonds du magasin ci-devant tenu par feu Dame Jos. Corbeil (Dlle. E. Contant), à de très bonnes conditions, offre ses marchandises à

A 30 P.C. AU-DESSOUS DU PRIX COUTANT.

CHAPEAUX! FOURRURES!

M. CONTANT aura constamment en mains un assortiment complet de Chapeaux pour hommes et enfants, Casques en loutre, Seal et Mouton de Perse pour Messieurs et Dames, Collets en Fourrures, Manchons, Gants, Mitaines, Robes de voitures et Capots en fourrures, etc. Un seul et bas prix. Une visite est respectueusement sollicitée pour vous convaincre de la réalité.

Reménagement! Reménagement!

M. BELANGER

Agent de J. McCarthy & sons, Prescott, Ont.

Tout en remerciant leurs pratiques de l'encouragement qu'ils ont reçu jusqu'à ce jour, informant le public qu'ayant fait l'acquisition de la propriété située

PRÈS DU DÉPÔT DE ST-JEROME en face de l'hôtel Beaulieu, ils y ont transporté leur établissement, et ils continueront comme par le passé la vente de la célèbre Bière et Porter de lère qualité de John McCarthy & Sons.

Major & de Martigny

AVOCATS HULL, P.Q.

Nous suivons spécialement les Cours des districts d'Ottawa et de Terrebonne, siègeant à Aymer, Hull, Papineauville, Portage-du-Fort, Ste-Scholastique et St-Jérôme.

J. C. L. DE MARTIGNY, L.B., L.L.B. Une agence de collection pour le Dominion et les Etats-Unis est attachée à notre bureau.

JOSEPH CAMPEAU

HOTEL DE PREMIERE CLASSE RUE ST-JEROME - ST-JEROME

CHS. GODMER, MARCHAND DE

NOUVEAUTES Rue St-Jerome

Favorisez l'industrie Nationale ET PROFITÉZ DE

L'AVANTAGE EXCEPTIONNELLE QU'OFFRE LA

LIBRAIRIE

J. B. ROLLAND & FILS

6 et 14, rue Saint-Vincent, MONTREAL.

Qui avec les produits de sa MANUFACTURE DE PAPIER à ST-JEROME, édite sur un bien meilleur papier que précédemment tous ses livres classiques; fabrique une énorme quantité de cahiers dans tous les formats, ainsi que toute espèce de

PAPIRS A ECHIRE, PAPIER ECOLIERS, PAPIER FOOLS CAP,

(des administrations) PAPIER A LETTRES, PAPIER BILLET,

FACTURES, ETATS DE COMPTES, MEMORANDUMS, TETES DE LETTRES

ETC., ETC. Défilant toute concurrence dans les prix et la qualité.



Statut du Canada

ET PUBLICATIONS OFFICIELLES.

Les Statuts et quelques-unes des publications du Gouvernement du Canada sont en vente à ce bureau, ainsi que certains actes séparés. Une liste de prix sera envoyée sur demande.

Les Statuts Révisés sont maintenant prêts.

Prix de deux volumes, \$5.00.

S. E. DAWSON, Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie.

Département des Impressions et de la Papeterie Publique Ottawa, 13 mars 1890.

"LUCETTE" lance ses foudres !

Dans une de ses dernières chroniques, cette intelligente causeuse, se croyant sans doute, inspirée des Muses, s'écriait avec emphase : Mais quel cœur n'aime la mélancolie des bois déserts. Aussi trou-

ve-je plus d'un charme à parcourir ces rues jonchées de feuilles, ombres plaintives que la rafale poursuit sur leur couche glacée ! Ne vous semble-t-il pas, dans leurs mornes accents, entendre quelque chose des voix gémissantes que la prière apaise ?

Voyons ! lecteurs, vos oreilles n'ont-elles jamais entendu les feuilles se plaindre ; n'avez-vous jamais été effrayés par leurs mornes accents ?...

Eh bien ! par amour pour le bon sens, et par déférence pour les lecteurs, j'ai prié Lucette de ne plus s'enthousiasmer ainsi et d'abandonner le genre descriptif.

Je ne prévoyais pas vraiment, que ma petite remarque, l'exaspèrerait à un si haut point. En lisant dans son dernier article, le passage qui me concerne, il m'a semblé l'entendre moduler, sur tous les tons de la gamme, cette ritournelle si pleine d'harmonie imitative.

Ca m'agace, gace, race ! Ca m'agace au superlatif ! Elle trépigne, elle peste, elle grince des dents, elle perd son sang-froid. Aussi il faut voir le gâchis qu'elle nous fait.

Après avoir débité une kyrielle d'injures à mon adresse, après avoir employé les verbes : morigéner, débouder, foudroyer, frapper ; les mots : massue, blâsés, rabougris ; après avoir parlé de Boileau, de Labroyère, de Mentor, de Bescherelles, elle proclame, encore tout essoufflée de ses minutieuses recherches et de son étude approfondie, qu'aux pages 697, 899 du 2e volume Bescherelles, 3e édition, l'expression : ombres plaintives, se trouve en toutes lettres ! ! !

Quelle perspicacité, quelle pénétration étonnante dans notre Lucette ! Comme elle a bien saisi le point critique ! "Ombres plaintives est un tour d'expression du meilleurs français, s'écrie-t-elle indignée. Mais qui n'en a jamais douté, je vous le demande ?

Admirez aussi la surprenante érudition et la profondeur des idées de notre spirituel écrivain. "Ombres dans l'espèce," nous dit-elle, "est synonyme de mânes." Certes, le public lui saura gré de cette précieuse découverte. Puis voyez donc, les feuilles en automne sont des mânes qui font trembler les passants, par leurs accents mornes et plaintifs ! Cette idée dernièrement conçue dans le cerveau de Lucette, vous a-t-elle fait frémir ? je crois plutôt qu'elle a dû occasionner, chez vous comme chez moi, un agréable desoplement de la rate très favorable à la digestion.

Pauvre Lucette ! Mais, que voulez-vous, il faut bien pardonner un peu à une intelligence encore juvénile. Oui, oui, je vous pardonne vos philippiques, mademoiselle Lucette. D'ailleurs, considérées comme attaque personnelle, je les aurais trop dédaignées, pour en faire un sujet de discussion publique.

Mais, voyez-vous, semblez avoir une si haute opinion de votre intelligence et une idée si basse de celle de vos lecteurs que, c'est vous rendre service que de vous faire voir un peu votre ridicule, et de vous prouver qu'il y a encore des gens assez intelligents, pour ne pas se pâmer d'admiration à chaque parole sortie de votre bouche.

FRÈRE ALLÈRE, St-Jérôme, 1 Déc. 1891

"L'Empress of India."

Pendant que l'inspecteur des douanes Lewis se promenait sur le quais, dimanche, il aperçut deux hommes parlant avec les employés chinois du paquebot Empress of India. La chose lui parut suspecte et il flaira quelque affaire de contrebande où l'opium joue un grand rôle. Il monta à bord du navire et interrogea les individus en question. Les deux blancs prirent immédiatement la fuite.

Quand aux chinois, ils se jetèrent sur le douanier et ne le quittèrent que quand il fut étendu sur le pont privé de connaissance.

En reprenant ses sens, M. Lewis reconnut deux de ses assaillants. S'étant remis il retourna quelques heures plus tard accompagné du chef McCaron et de deux agents de la sûreté pour opérer l'arrestation de ses individus. Mais ils n'eurent pas plutôt mis pied sur le pont, que tous les Chinois du vaisseau s'élançèrent vers eux armés de couteaux de bâtons et de haches. Les policiers se voyant menacés, crurent prudent de se retirer.

Deux autres purs

Encore deux purs qui n'ont pu résister à l'épreuve d'une contestation devant les tribunaux.

Cette fois, il s'agit de M. Bowers, député de Digby, et de M. Brodeur, député de Rouville.

M. Bowers n'a pas même affronté l'enquête. Il s'est empressé d'intimer à l'avocat du requérant qu'il admettait que son élection était entachée de manœuvres frauduleuses et qu'il offrait sa démission.

Puis brave, M. Brodeur est sorti fort écharpé de l'enquête. Son avocat, M. Desmarais, n'a même rien eu à dire pour réfuter la preuve portée par M. Bisailion, l'avocat du requérant, qui a alors demandé à la cour de déclarer l'élection de M. Brodeur nulle pour les manœuvres corruptrices suivantes : paiement de \$2 par Joseph Tétrault, agent, à Alexis Piché ; paiement de \$25 à Olex Tessier par Pierre Denis ; paiement par Charles Meunier de \$20 à J. Bie Hamel, \$25 à Alphonse Lero et \$20 à Joseph Guingras. Ces personnes sont des électeurs qui habitaient les États-Unis. Paiement de \$5 à Denis Provost par Harmidas Pelletier, pour conduire Louis Bousquet au bureau de votation ; remise par C. A. Bernard à Pierre Dussault de \$25, somme que Dussault a partagée entre Joseph Montplaisir et Joseph Tétrault ; envoi de \$170 à A. D. Girard par le comité libéral de Montreal, somme qui est présumée avoir été employée à payer des électeurs qui agassaient comme cherreliers, etc.

Les deux juges ont déclaré, séance tenante, que l'élection de M. Brodeur était nulle. Cela porte à dix le nombre des députés libéraux qui sont, aujourd'hui, sur le carreau. Et pourtant ces messieurs ne cessent de gémir sur la corruption des bleus.

Mines de Diamants au Cap de Bonne-Espérance.

Le colonel Knollys, de l'artillerie anglaise, revient de l'Afrique du Sud et communique au Blackwood's Magazine de Londres des détails intéressants sur l'état actuel des mines de diamants du cap. On sait que cette industrie se transforme rapidement et s'est beaucoup modifiée dans ses procédés depuis moins de dix ans. Il n'est pas toujours aisé d'en suivre le progrès, par la raison que l'accès des mines n'est pas accordé sans difficulté aux étrangers ; les abords en sont défendus par des barrières et des chevaux de frise ; des patrouilles armées les surveillent sans relâche et, la nuit, de puissants foyers électriques les inondent de lumière. On ne passe les portes des éclus réservées que sur autorisation spéciale ; on ne les quitte qu'après un examen minutieux. Bref, toutes les précautions sont prises pour empêcher les détournements de pierres précieuses, qu'on évalue néanmoins à dix pour cent par an des valeurs amenées au jour par les compagnies minières.

Le colonel Knollys nous conte qu'après avoir été soumis à d'innombrables formalités, il a été admis, par une porte étroite, sur l'un des champs d'exploitation, au bord d'un trou de proportions plus colossales que le cratère du Vésuve. Cette excavation marque l'emplacemement des premiers travaux ; il avait fini par s'y produire des éboulements si dangereux à la fois et si coûteux qu'on a bientôt pris le parti de procéder comme dans les mines ordinaires et de percer des puits autour desquels rayonnent des galeries souterraines. C'est dans une de ces galeries, habillé en mineur, que l'on descend par un plan incliné à la profondeur de 230 verges, puis, par une échelle humide et glissante à 30 plus bas. On se trouve alors dans une chambre assez large, au cœur même du terroir diamantifère, et il fait noir, et l'atmosphère, selon l'usage, est étouffante ; dans les boyaux latéraux qui aboutissent, ce sont les mêmes Wagons roulants, les mêmes

petites lampes tremblantes, les mêmes ouvriers bruyants qu'on retrouve au fond de toutes les exploitations minières.

C'est seulement après quelques minutes que l'œil constate des différences essentielles, dans l'aspect personnel des mineurs pour la plupart de race cafre. Par centaines ils sont là, piochant devant eux chargeant des wagons ou roulant des brouettes avec une ardeur rare chez les ouvriers indigènes ; tous entièrement nus, plus grands que les Japonais, et généralement bien musclés ; on les choisit pour leur force et leur aptitude à l'ouvrage parmi des milliers de candidats. Ils travaillent douze heures de suite, sauf le dimanche, à raison de \$1.25 environ, salaire qui semble énorme à ces aborigènes et les attire de toutes les régions de l'Afrique Méridionale. Aussi se montrent-ils presque toujours laborieux et dociles, et leur physionomie collective est celle d'un contentement ; des équipes de cent hommes et plus sont dirigées sans punitions, sans coups, sans corrections d'aucune sorte par un seul contremaître européen.

Si l'on ajoute que dans les mines de diamants, il n'y a ni inondations ni gaz délétère à redouter, que les lampes n'ont pas besoin d'être protégées par le gaz métallique, ni les galeries d'être soutenues par des travaux en bois, sauf en certains cas exceptionnels, on s'expliquera qu'au total l'exploitation présente un aspect moins lugubre que beaucoup d'autres industries souterraines. On ne cite, dans l'histoire locale, qu'un accident d'importance survenu il y a trois ans : un éboulement où trois cents ouvriers indigènes se trouvèrent ensevelis et périrent jusqu'au dernier. Détail caractéristique de leur passion maniaque plusieurs cadavres furent trouvés serrés dans leurs mains noires la bourse de cuir de quelqu'un de leur compagnon d'infortune, qu'ils avaient consacré leur effort suprême à lui arracher.

Parfois, une épouvantable détonation se produit dans la mine ; elle est suivie d'une réverbération livide, d'un tremblement de terre et d'un coup de vent violent qui éteint toutes les lampes. Le visiteur se croit assez naturellement tombé en pleine catastrophe, et sa première pensée, dans les ténèbres, est qu'il a eu véritablement une fâcheuse inspiration en venant ainsi de se faire prendre au piège comme un rat et se condamner à la mort la plus affreuse. Mais presque aussitôt, chacun autour de lui, sans autrement se troubler, fait partir une allumette, rallume sa lampe et se remet à la besogne. Il ne s'agit que d'une cartouche de dynamite, employée à faire sauter un bout de roche. On ne s'habitue pas dès la première journée à cette désagréable impression dit le colonel Knollys, et chaque fois qu'elle se produit, on a peine à ne pas sursauter. C'est un artillerier qui parle : on peut le croire sur parole.

Mais arrivons au travail poursuivi là par des milliers d'êtres humains à 700 pieds de profondeur. Le terroir diamantifère, appelé le bleu dans l'argot du pays, se trouve à des niveaux variés, et toujours à l'état dur, mais friable ; on le détache facilement pour en charger sans cesse des wagons qui portent en moyenne 1,800 livres. De puissantes machines à vapeur élèvent ces chargements à la surface, et si nous suivions les dits chargements, nous les voyons, dans un décor tout différent transportés en plein soleil jusqu'à des espèces de fermes où ils subissent l'action lente du vent des pluies et de la chaleur, pour donner des diamants comme moisson finale. D'innombrables, lignes ferrées, ray-

onnant autour du puits d'extraction emportent le bleu par grandes masses dans les plaines adjacentes et l'y déposent par couche de deux à trois pieds. Tous les terrains amodiés sont protégés par des haies de fer barbelé, hautes de trois verges et que des patrouilles gardent nuit et jour. Les variations de l'atmosphère désagrègent ce terroir friable (aidés au besoin par des arrosages et des travaux à la bêche) et après six mois environ, la plus grande partie du bleu est mûre pour la " machine machine à laver.

toujours par voie ferrée, le terroir diamantifère est alors transporté sous des hangars où il va passer par des opérations analogues à celui du battage, du ventilage, du criblage. Une chaîne sans fin, chargée de grands bossins métalliques, reçoit le bleu et l'élève sur une plateforme d'où il est mécaniquement précipité en des citernes pleines d'eau ; là, des bras de fer agitent et dissolvent la mousse ; le transformement en boue liquide ; l'eau s'échappe et le résidu suit une succession de cribles à maille gradués, qui le répartit en quatre catégories de grosseur différente.

Ce précieux résidu est étalé sur de longues tables exposées au soleil, en des huttes spéciales, et soumises à l'examen très minutieux d'un certain nombre d'ouvriers noirs, commandés par des contre-maîtres blancs. Ces ouvriers noirs sont des condamnés cafrés dressés à ce travail délicat. Ils prennent une certaine quantité de terroir dans un petit tamis y versent de l'eau, donnent une secousse avec un tour de main particulier qui envoie les pierres les plus lourdes au fond, puis ils renversent leur tamis sur la table devant un des trieurs blancs. La plupart des diamants apparaissent alors à la surface même du tas de pierre ; quelques-uns cependant sont encore confondus dans la masse et séparés par le rieur à l'aide d'une sorte de truelle. Les uns et les autres sont aussitôt déposés dans une boîte de fer blanc dont il est pourvu à cet effet. Jetez un regard dans cette boîte : vous y verrez une douzaine de petits cailloux représentant trois ou quatre heures de travail pour ce trieur, et valant environ 35,000 francs.

Tous les diamants ainsi récoltés et ceux qui ont pu être trouvés directement dans la mine (ordinairement les plus gros) sont finalement apportés au magasin général de la compagnie et mis en vente sous forme de petits tas de sept à huit pierres chacun. Ces tas, de prix variables selon le poids et la couleur des pierres, sont disposés sur huit rangs dans les vitrines d'exposition. Il y a là des diamants blancs, bleus, noirs et jaunes, et de la grosseur d'une tête d'épingle jusqu'à celle d'une grosse noix. On les a lavés à l'eau bouillante acidulée, mais ils n'en ont pas moins l'air de vieux morceaux de verre ternis, et personne n'imaginerait, devant ces vitrines, qu'il y a là de quoi allumer l'imagination de tout le beau sexe de l'univers.

Un mot d'enfant.

Bébé a cinq ans et sa mère commence à lui montrer l'alphabet ; mais Bébé qui s'irrite facilement ne donne soudain que les signes concentrés.

— Alors tu ne veux pas apprendre lui demande sa mère ?

— Non je ne veux pas apprendre, répond rageusement Bébé... je veux savoir !

JOS. E. PARENT NOTAIRE | NOTARY COMMISSAIRE DE LA COUR SUPERIEURE RUE ST-GEORGES ST-JEROME.

ATTENTION spéciale donnée aux INVESTISSEMENTS, au règlement et à l'administration des SUCCESSIONS et prompt reddition de comptes. Vente et achat de propriétés sur commission. Annonces gratuites. Toujours des TERRES, ENPLACEMENTS et MAISONS A VENDRE ou A LOUER.

Argent à prêter sur billets et obligations hypothécaires. M. PARENT est-levant dans la maison Vilemure, a transporté depuis le 1er mai sa résidence et ses bureaux dans la magnifique propriété qu'il a acquise de Dame William Gauthier, près du marché.

HOTEL AVELINE Ste-Adele (Ci-devant Hôtel J. H. Vanier) AU PUBLIC VOYAGEUR.

Le soussigné prévient le public en général qu'ayant fait l'acquisition du magnifique hôtel autrefois tenu par J. H. Vanier, il sera à leur disposition pour leur donner tout le confort possible. Table de 1re classe, et cuisine américaine. Bonnes chambres, bonnes écuries.

GREGOIRE AVELINE, Propriétaire.

J. BELANGER, Artiste - Photographe RUE ST-GEORGE | ST-JEROME.

HOTEL du MARCHE TENU PAR Louis Corbell RUE ST-GEORGES, | ST-JEROME.

Pianos et Orgues GRANDE RÉDUCTION Nous recommandons aux personnes qui se proposent de faire l'acquisition d'un piano ou d'un orgue, de profiter de la grande vente à bon marché que fait de ce temps-ci M. L. E. N. Pratte au No 1633, rue Notre-Dame, Montréal.

M. Pratte, dont le magasin a été incendié récemment offre en vente les pianos et les orgues qui étaient dans le magasin lors de l'incendie, mais qui n'ont souffert aucun dommage ; les instruments endommagés ont été vendus à l'encan. Ces instruments, en parfait ordre, seront vendus à grande réduction pour comptant ou à court délai et les personnes qui peuvent acheter dans ces conditions, ne devraient pas manquer cette occasion exceptionnelle de se procurer un instrument neuf et de qualité supérieure au prix d'un instrument inférieur. M. Pratte a aussi reçu un stock de nouveaux instruments qu'il vend à bon marché aux conditions ordinaires.

Mme. Thos. Désormeau MAGASIN de MARCHANDISES SECHES RUE ST-JEROME, Porte voisine de Chs. LAFLAMME.

Mme DESORMEAU se charge de réparer et travailler toutes sortes de pelletteries, telles que Casques, Manchons, Collets, Manteaux Capots, etc. Le public est invité à lui donner son encouragement. DAME T. DESORMEAU.

FABRIQUE DE Meubles et de Rouets P. L. Y. VEZINA Rue St-Jérôme | ST-JEROME

MAGASIN (En face de l'Hôtel Baraslou) Sideboards, Tables, Canapés, Chaises, Sets de salon, Sets de chambre, etc., etc. Rouets, Moulins à laver, etc., etc.

Toujours en mains, Bois prêt à être travaillé, tels que Moulures et Tournage, Découpage, Peignage, Fixtures, et se chargera aussi de tous ouvrages quelconques y compris menuiserie de maisons et d'église, etc., etc. Achats de bois de toutes sortes, soit scés ou en billots, au plus haut prix. Ancien Moulin de M. G. LAVIOLETTE, Voisin de M. Pepin. Le chemin est ouvert en face de la montée de Montigny. 5 a. 1 a

FERME A VENDRE A STE-AGATHE DES MONTS

Située près du lac avec magnifique résidence (maison à 2 étages), confortable pour maison de pension, à très bonne condition. S'adresser sur les lieux à DAME VVE L. A. FILIATRAULT.

LA BANQUE DU PEUPLE ST. JEROME

Bureau ouvert pour dépôt et escompte de 10 à 3 heures, fermé à 1 P. M. le samedi. Intérêt payé sur dépôts à terme. Fraites et lettres le change achetées et vendues payables dans toutes les parties du monde. J. A. THEBERGE, Gérant Jérôme, 20 Mai 1886.

Gaucher et Telmosse IMPORTATEURS DE Vins, Liqueurs, Epiceries

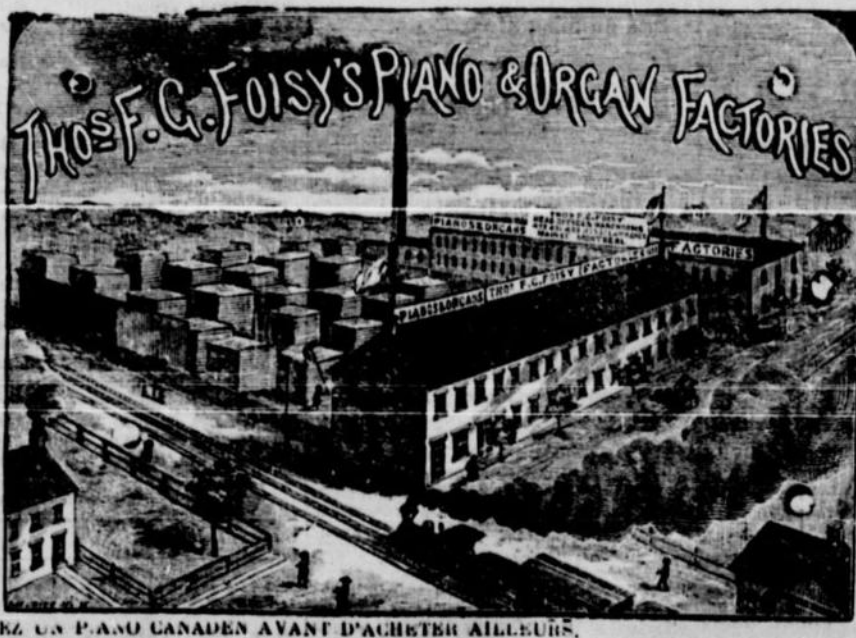
242, 244 et 246 rue Saint-Paul VIS-A-VIS LA RUE ST-VINCENT Département des Provisions

MONTREAL, P. Q. 12 Avril 9 1-a.

P. F. E. PETIT NOTAIRE RUE LABELLE, ST-JEROME, (Bloc Dr de Martigny)

Aux Annonceurs dans la "Gazette"

Les personnes qui envoient des annonces pour être insérées dans la Gazette du Canada, voudront bien observer les règles suivantes : 1o Adressez : " La Gazette du Canada Ottawa, Canada." 2o Indiquez le nombre d'insertions requises. 3o Remettez invariablement les prix de telles annonces avec celui d'un numéro de la Gazette, comme il est expliqué plus bas, autrement elles ne seront pas insérées. Les prix sont : dix cents par ligne pour la première insertion, et cinq cents pour les insertions subséquentes, chaque chiffre comptant pour un mot. Aucune annonce n'est publiée pour moins qu'une piastre. Les abonnés remarqueront aussi que l'abonnement de \$4.00 par année est invariablement payable d'avance et que la Gazette sera retranchée à l'expiration du terme payé ainsi d'avance. On charge 10c par numéro et lorsqu'on en a besoin de plus d'un il faudra payer également le même prix pour chacun de ces numéros. S. E. DAWSON, Imprimeur de la Reine Bureau de l'Imp. de la Reine 1er avril 1896.



THOS. F. G. FOISY, seul fabricant Canadien, au Canada, de Pianos droits, carrés et à queue. Je sollicite le commerce de gros et détail. Agents demandés dans tout le Canada. Grand sacrifices aux Communautés Religieuses. Mes pianos sont garantis pour cinq ans ou je les remplacerai par un autre si ce n'est pas tel que représenté. Je suis aussi seul propriétaire des machines Wauzer et White pour la province. Ecrivez de suite pour l'agence. Réparations importantes de pianos à ma fabrique, motifs prix, et exécutées promptement. Toute communication doit être adressée à THOS. F. G. FOISY BUREAU et MANUFACTURE: 214 CHEMIN PAPINEAU, MONTREAL. 1700 TELEPHONE